

ACCOMPAGNER ET ENCOURAGER L'AUTO-ORGANISATION DES HABITANTS DE SON TERRITOIRE

SAMEDI 20 JANVIER 2018 **GUÉRET (23)**

BÉNÉFICIER D'UNE FORMATION EST UN DROIT

Depuis la loi 92-108 du 3 février 1992 relative aux conditions d'exercice du mandat d'élu territorial, un droit à la formation est ouvert. Les crédits y afférant constituent une dépense obligatoire de la collectivité.

Le code général des collectivités territoriales dispose que ce droit est acquis à tout élu indemnisé ou pas, dès lors que la formation est dispensée par des organismes qui remplissent les conditions : FDC - le formateur des collectivités est agréé par le ministère de l'Intérieur en date du 21 juillet 2015.

De 14h à 18h

L'activiste américain Saul Alinsky est une référence qui revient sur le devant de la scène dans le champ de l'éducation populaire et de l'action citoyenne. Les différents principes qu'il a mis au point progressivement, et qu'on rassemble parfois abusivement dans une «méthode Alinsky» sont pleins d'enseignements quant à la façon de redonner du pouvoir d'agir aux citoyens, de leur permettre de s'organiser et de peser sur la gestion des affaires publiques.

Dans quelle mesure ces principes peuvent-ils servir à l'élaboration d'une stratégie politique locale, menées par des élu.e.s et/ou des citoyen.ne.s ?

Pour répondre à cette question, on devra s'attaquer à une contradiction majeure : Alinsky, dans la majorité de ses expériences, organise les citoyens en assumant la confrontation avec les institutions et les pouvoirs publics. Est-ce que des élu.e.s, figures institutionnelles par définition, peuvent reprendre à leur compte de tels principes ? Dans quelle mesure les citoyen.ne.s avec lesquel.le.s ils seront amenés à travailler devront-ils assumer ce rapport conflictuel avec leurs élu.e.s ?

L'atelier consistera en deux temps :

- > 1. Une découverte de Saul Alinsky par ses textes.
- > 2. Un atelier pratique sur le réinvestissement de ces principes dans une action politique.

ACCUEIL DE LOISIRS, CENTRE SOCIAL JOUHET RUE DE POMEYROUX 23000 GUÉRET (23)

BULLETIN D'INSCRIPTION INDIVIDUEL

(vaut convention simplifiée de formation)

ACCOMPAGNER ET ENCOURAGER L'AUTO-ORGANISATION DES HABITANTS DE SON TERRITOIRE

Samedi 20 janvier 2018

Nom : Prénom :

Adresse : Code postal :

Ville : E-mail :

Fonction électorale :

En cas de désistement, si FDC n'est pas prévenue une semaine avant le stage, celui-ci sera facturé en totalité et FDC se réserve le droit d'annuler et/ou de reporter la formation à cause d'événements extérieurs ou si le nombre de participants est insuffisant.

Elu.e.s et agents territoriaux des collectivités de :

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> moins de 1 000 habitants 150€ | <input type="checkbox"/> de 40 000 à 50 000 450€ |
| <input type="checkbox"/> de 1 000 à 5 000 200€ | <input type="checkbox"/> de 50 000 à 75 000 500€ |
| <input type="checkbox"/> de 5 000 à 10 000 250€ | <input type="checkbox"/> de 75 000 à 100 000 700€ |
| <input type="checkbox"/> de 10 000 à 20 000 300€ | <input type="checkbox"/> plus de 100 000 900€ |
| <input type="checkbox"/> de 20 000 à 30 000 350€ | <input type="checkbox"/> Conseillers départementaux, régionaux et Paris, Lyon, Marseille |
| <input type="checkbox"/> de 30 000 à 40 000 400€ | <input type="checkbox"/> 1300€ |

Signature de l'élu(e) inscrit(e)
à l'ensemble de la formation

Signature du responsable
avec cachet de la collectivité